

Kit Name **MA 420 (A0420)**
 N° de stock: IT101X
 Nom du fabricant: ITW Performance Polymers
 Adresse: 30 Endicott Street
 Danvers, MA 01923

| Component list | |
|-----------------------|------------------------|
| Component B | AO420/ MA920 ACTIVATOR |
| Component A | AO420 ADHESIVE |
| Kit SDS Revision Date | 05/17/2017 |

SECTION 1 : PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom du produit: **AO420/ MA920 ACTIVATOR**
 Synonymes: None.
 Utilisations autorisées/restreintes du produit: Not applicable.
 Nom du fabricant: ITW Performance Polymers
 Adresse: 30 Endicott Street
 Danvers, MA 01923
 Téléphone pour informations générales: (978) 777-1100
 Téléphone pour urgences: (800) 424-9300
 CHEMTREC: For emergencies in the US, call CHEMTREC: 800-424-9300

| HMIS | |
|----------------------------|----|
| Danger pour la santé selon | 2* |
| Danger d'incendie | 2 |
| Réactivité | 2 |
| Protection personnelle | X |

* Effets chroniques sur la santé

SECTION 2 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Nom Chimique | CAS# | Pourcentage de l'ingrédient |
|---|-----------------------|-----------------------------|
| Styrene-ethylene/butylene-styrene block copolymer | 66070-58-4 | 1 - 10 par poids |
| Proprietary ingredient(s) | Secret de fabrication | 20 - 30 par poids |
| Benzoyl peroxide | 94-36-0 | 20 - 30 par poids |
| Bisphenol A diglycidyl ether resin | 25068-38-6 | 20 - 30 par poids |
| Diisodecyl adipate | 27178-16-1 | 10 - 20 par poids |
| Butyl benzyl phthalate | 85-68-7 | 10 - 20 par poids |

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES:

Voie d'exposition: Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.

Effets potentiels sur la santé:

Yeux: Peut causer une irritation modérée, une sensation de brûlure, un larmoiement, des rougeurs et une enflure. Une surexposition risque de causer un larmoiement, une conjonctivite, des dommages à la cornée et des lésions permanentes.

Peau: Peut causer une irritation cutanée sous forme de démangeaisons, rougeurs, éruptions, urticaire, brûlures et enflure. Des réactions allergiques sont possibles. Peut causer une sensibilisation cutanée et une réaction allergique devenant évidente lors d'une nouvelle exposition au produit.

Inhalation: Produit irritant les voies respiratoires. Une concentration élevée de ce produit peut causer des étourdissements, des maux de tête et des effets anesthésiants.

Ingestion: Cause une irritation, une sensation de brûlure dans la bouche, dans la gorge et dans les voies gastro-intestinales, ainsi que des douleurs abdominales.

Effets chroniques sur la santé: Un contact cutané prolongé peut causer des brûlures avec de fortes rougeurs, une inflammation et la destruction possible de tissus.

Signes/symptômes: Toute surexposition risque d'entraîner maux de tête, étourdissements, nausées et vomissements.

Organes cibles: Yeux. Peau. Appareil respiratoire. Appareil digestif.

Aggravation des conditions préexistantes: Les personnes ayant des antécédents d'affections cutanées, d'asthme, d'allergies ou de sensibilisation peuvent être plus sensibles aux effets de ce produit.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

| | |
|--------------------------|--|
| Contact oculaire: | Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant pendant au moins 15-20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. Consulter immédiatement un médecin. |
| Contact cutané: | Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse pendant 15 à 20 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste. |
| Inhalation: | En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin. |
| Ingestion: | En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance. |

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

| | |
|--|--|
| Inflammabilité: | Decomposition products can be Inflammable. Self accelerating decomposition temperature is 129 F (estimated). |
| Point d'éclair: | Indéterminée. |
| Température d'auto-inflammation: | Indéterminée. |
| Limite inférieure d'inflammabilité/explosion: | Indéterminée. |
| Limite supérieure d'inflammabilité/explosion: | Indéterminée. |
| Instructions de lutte contre les incendies : | Évacuer toutes les personnes non protégées. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu et réduire les risques de rupture. Ne pas entrer dans un espace clos où fait rage un incendie sans porter une combinaison protectrice complète. Si possible, tenter de contrôler l'incendie avec de l'eau. |
| Agent extincteur: | Pour combattre un incendie avec combustion de ce produit, utiliser du dioxyde de carbone (CO2) ou un agent extincteur sec. |
| Agent extincteur peu recommandé: | De l'eau ou une mousse peut causer une réaction de moussage. |
| Équipement protecteur: | De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet. |
| Risques d'incendie peu communs: | Les peroxydes organiques peuvent se décomposer violemment s'ils sont fortement chauffés dans un espace clos. Une réaction soudaine et un incendie peuvent survenir si le produit est mélangé à un agent oxydant. |

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

| | |
|---|---|
| Précautions personnelles: | Évacuer le secteur, puis empêcher les personnes non essentielles et non protégées d'entrer dans la zone contaminée. |
| Précautions environnementales: | Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau. |
| Mesures de nettoyage des déversements: | Absorber le déversement avec du matériau inerte (e.g. sable ou terre sec), et placer dans un récipient de déchets chimiques. Fournir une aération. Nettoyer immédiatement tout déversement en respectant les précautions listées dans la section concernant l'équipement de protection. Après l'enlèvement des matières déversées, enlever les derniers résidus avec de l'eau et du savon. Éviter les contacts personnels ainsi que l'inhalation des vapeurs et des gouttelettes en suspension du produit. Ventiler le secteur. Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il l'est indiqué en section 8. |
| Autres précautions: | Pomper ou enlever à la pelle dans des récipients de stockage ou d'élimination. |

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

| | |
|-----------------------------|--|
| Manutention: | Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer les vapeurs et les gouttelettes en suspension du produit. |
| Entreposage: | Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à bonne distance des sources de chaleur et des matériaux incompatibles. Garder le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations. Ne pas conserver sous une température supérieure à 38°C. |
| Habitudes d'hygiène: | Bien se laver après toute manipulation. |

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE - DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

| | |
|--|---|
| Mesures d'ingénierie: | Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel. |
| Protection des yeux/du visage: | Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166. |
| Description de la protection cutanée: | Porter des gants de protection et tout autre vêtement protecteur approprié afin d'éviter les contacts cutanés. Consulter les données de perméabilité fournies par le fabricant des équipements protecteurs. |

Protection des voies respiratoires: Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.

Autre équipement de protection: Les installations qui stockent ou utilisent cette substance doivent avoir un poste de sécurité avec douche oculaire et douche déluage.

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

Benzoyl peroxide :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 5 mg/m³

Directives OSHA: PEL-TWA: 5 mg/m³

Notes : Seules les valeurs LEP et VLA établies pour les ingrédients figurent ci-dessous.

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|-------------------------|
| Apparence de l'état physique: | Visqueux. Liquide. |
| Odeur: | Légère Odeur |
| Point d'ébullition: | Indéterminée. |
| Point de fusion: | Indéterminée. |
| Gravité spécifique: | 1.0-1.25 |
| Solubilité: | légèrement soluble. |
| Densité de vapeur: | Indéterminée. |
| Pression de vapeur: | Indéterminée. |
| Pourcentage volatil: | <8 |
| Point D'Évaporation: | <<1 (butyl acetate = 1) |
| pH: | 6 |
| Formule moléculaire: | Mélange |
| Poids moléculaire: | Mélange |
| Point d'éclair: | Indéterminée. |
| Température d'auto-inflammation: | Indéterminée. |
| Teneur en COV: | <50 g/L mixed. |
| Pourcentage de solides en poids | >92 |

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|-----------------------------------|--|
| Stabilité chimique: | Instable. |
| Polymérisation dangereuse: | Non signalé. |
| Conditions à éviter: | Chaleur extrême, étincelles et flammes vives. Matériaux incompatibles, oxydants et conditions favorisant une oxydation. Contamination, exposition directe au soleil, friction et stockage prolongé à plus de 38°C (100°F). |
| Matériaux incompatibles: | Agents oxydants. Acides forts et alcalis. |

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Benzoyl peroxide :

Yeux: Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 500 mg/24H [Légère] (RTECS)

Ingestion: Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 7710 mg/kg [Poumons, thorax et respiration - Cyanose Foie - Autres changements Reins/uretère/vessie - Autres changements de composition de l'urine]
Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 6400 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Bisphenol A diglycidyl ether resin :

Yeux: Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 100 mg [Légère]
Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 20 mg/24H [Modéré(e)]
Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 5 mg/24H [Grave] (RTECS)

Peau: Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >20 mL/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Administration sur la peau - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >1200 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Ingestion: Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 10700 uL/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 13600 mg/kg [Comportement - Somnolence (activité généralement réduite) Poumons, thorax et respiration - Dyspnée Métabolisme nutritionnel et général - Perte de poids ou réduction du gain de poids]
Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 13.6 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 11.4 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 30 gm/kg [Comportement - Somnolence (activité généralement réduite) Poumons, thorax et respiration - Dyspnée Métabolisme nutritionnel et général - Perte de poids ou réduction du gain de poids]
Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 30 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >1 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 11400 mg/kg [Comportement - Somnolence (activité généralement réduite) Poumons, thorax et respiration - Dyspnée Métabolisme nutritionnel et général (RTECS)]

Diisodécyl adipate :

Ingestion: Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 20.5 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Butyl benzyl phthalate :

Peau: Administration sur la peau - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 6700 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >10000 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Inhalation: Inhalation - Rat CL50 - Concentration létale, 50 % de mortalité : >6700 mg/m³/4H [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Ingestion: Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 2330 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Aucune donnée d'écotoxicité n'a été découverte pour ce produit.

Évolution dans l'environnement : Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination des déchets: Consultez avec les directives des USA EPA énumérées dans la partie 261,3 de 40 CFR pour les classifications de la perte dangereuse avant la disposition. En outre, consultez avec votre état et conditions de rebut locales ou directives, si c'est approprié, d'assurer la conformité. Chargez-vous de la disposition dans l'accord à l'Epa et/ou l'état et les directives locales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT: Refer to Bill of Lading

Numéro ONU DOT: Refer to Bill of Lading

Nom d'expédition IATA: Refer to Bill of Lading

Numéro ONU IATA: Refer to Bill of Lading

Numéro ONU IMDG : Refer to Bill of Lading

Nom d'expédition IMDG : Refer to Bill of Lading

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Styrene-ethylene/butylene-styrene block copolymer :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Benzoyl peroxide :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Section 313: EPCRA - 40 CFR Part 372 - (SARA Titre III) Section 313 Produit chimique réglementé.

Canada DSL : Énuméré

Bisphenol A diglycidyl ether resin :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Diisodécyl adipate :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Butyl benzyl phthalate :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Proposition 65 de Californie: Énuméré: développemental

Canada DSL : Énuméré

Réglementations canadiennes. WHMIS Catégorie de danger (es): D2B
Tous les composants de ce produit figurent sur la liste canadienne des substances domestiques.

Pictogrammes SIMDUT:



SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cotes SIMDUT:

Danger pour la santé selon HMIS: 2*

Danger d'incendie HMIS: 2

Réactivité selon HMIS: 2

Protection personnelle selon HMIS: X

Fiche signalétique révisée le: Avril 26, 2016

Notes de révision de la fiche signalétique: Formula update

Auteur du SDS: Actio Corporation

Déni de responsabilité: Ces informations de santé et sécurité étaient selon nous exactes à la date de publication des présentes. Nous ne pouvons cependant accepter aucune responsabilité concernant des pertes, blessures ou dommages résultant de leur utilisation. Les renseignements présentés dans cette fiche technique sont offerts uniquement à titre informatif pour aider à déterminer comment manipuler, stocker et utiliser cette substance de façon sécuritaire. Les présentes ne constituent pas une spécification officielle et ne garantissent aucune propriété spécifique. Tous les produits chimiques doivent être manipulés uniquement par du personnel compétent, dans un environnement contrôlé.

Copyright© 1996-2018 Enviance. Tous droits réservés.

SECTION 1 : PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom du produit: **AO420 ADHESIVE**
Synonymes: None.
Utilisations autorisés/restrictes du produit : Not applicable.
Nom du fabricant: ITW Performance Polymers
Adresse: 30 Endicott Street
Danvers, MA 01923
Téléphone pour informations générales: (978) 777-1100
Téléphone pour urgences: (800) 424-9300
CHEMTREC: For emergencies in the US, call CHEMTREC: 800-424-9300

| HMIS | |
|----------------------------|----|
| Danger pour la santé selon | 2* |
| Danger d'incendie | 3 |
| Réactivité | 2 |
| Protection personnelle | X |

* Effets chroniques sur la santé

SECTION 2 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Nom Chimique | CAS# | Pourcentage de l'ingrédient |
|--|------------------|-----------------------------|
| 2-Propenoic acid, 2-methyl-, polymer with 2-chloro-1,3-butadiene | 25053-30-9 | 1 - 10 par poids |
| Methyl Methacrylate Monomer | 80-62-6 | 60 - 70 par poids |
| Methacrylic acid | 79-41-4 | 1 - 10 par poids |
| Proprietary Ingredient(s) | Aucunes Données. | 10 - 20 par poids |

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES:

Voie d'exposition: Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.

Effets potentiels sur la santé:

| | |
|---|---|
| Yeux : | Peut causer une irritation modérée, une sensation de brûlure, un larmolement, des rougeurs et une enflure. Une surexposition risque de causer un larmolement, une conjonctivite, des dommages à la cornée et des lésions permanentes. |
| Peau : | Peut causer une irritation cutanée sous forme de démangeaisons, rougeurs, éruptions, urticaire, brûlures et enflure. Des réactions allergiques sont possibles. Peut causer une sensibilisation cutanée et une réaction allergique devenant évidente lors d'une nouvelle exposition au produit. |
| Inhalation : | Produit irritant les voies respiratoires. Une concentration élevée de ce produit peut causer des étourdissements, des maux de tête et des effets anesthésiants. |
| Ingestion : | Cause une irritation, une sensation de brûlure dans la bouche, dans la gorge et dans les voies gastro-intestinales, ainsi que des douleurs abdominales. |
| Effets chroniques sur la santé : | Un contact cutané prolongé peut causer des brûlures avec de fortes rougeurs, une inflammation et la destruction possible de tissus. |
| Signes/symptômes : | Toute surexposition risque d'entraîner maux de tête, étourdissements, nausées et vomissements. |
| Organes cibles : | Yeux. Peau. Appareil respiratoire. Appareil digestif. Système nerveux central. Foie. Reins. Fonction olfactive. |
| Aggravation des conditions préexistantes : | Les personnes ayant des antécédents d'affections cutanées, d'asthme, d'allergies ou de sensibilisation peuvent être plus sensibles aux effets de ce produit. |

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

| | |
|---------------------------|--|
| Contact oculaire : | Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant pendant au moins 15-20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. Consulter immédiatement un médecin. |
| Contact cutané : | Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse pendant 15 à 20 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste. |
| Inhalation : | En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin. |
| Ingestion : | En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance. |

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

| | |
|---|---|
| Inflammabilité : | Inflammable. Gouttelettes fines explosives sous le point d'éclair. |
| Point d'éclair : | 50°F (10°C) |
| Méthode de point d'éclair : | Coupelle fermée, TAG (TCC) |
| Température d'auto-inflammation : | 789°F |
| Limite inférieure d'inflammabilité/explosion : | 1.7% |
| Limite supérieure d'inflammabilité/explosion : | 12.5% |
| Instructions de lutte contre les incendies : | Évacuer toutes les personnes non protégées. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu et réduire les risques de rupture. Ne pas entrer dans un espace clos où fait rage un incendie sans porter une combinaison protectrice complète. Si possible, tenter de contrôler l'incendie avec de l'eau. Les vapeurs peuvent s'écouler le long des surfaces vers une source d'inflammation distante et provoquer un retour de flammes. |
| Agent extincteur : | Pour combattre un incendie avec combustion de ce produit, utiliser du dioxyde de carbone (CO ₂) ou un agent extincteur sec. |
| Agent extincteur peu recommandé : | L'eau peut causer un moussage. |
| Équipement protecteur : | De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet. |
| Risques d'incendie peu communs : | Une polymérisation peut survenir dans des récipients hermétiquement fermés contenant ce produit et soumis à des températures élevées, lesquels risquent alors une rupture explosive pouvant déclencher un incendie. |

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

| | |
|--|--|
| Précautions personnelles : | Évacuer le secteur, puis empêcher les personnes non essentielles et non protégées d'entrer dans la zone contaminée. |
| Précautions environnementales : | Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau. |
| Mesures de nettoyage des déversements : | Absorber le déversement avec du matériau inerte (e.g. sable ou terre sec), et placer dans un récipient de déchets chimiques. Fournir une aération. Collecter tout déversement à l'aide d'un outil anti-étincelles. Placer dans un récipient approprié pour évacuation. Nettoyer immédiatement tout déversement en respectant les précautions listées dans la section concernant l'équipement de protection. Après l'enlèvement des matières déversées, enlever les derniers résidus avec de l'eau et du savon. Inflammable, éliminer les sources d'allumage. Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Les vapeurs peuvent s'écouler le long des surfaces vers une source d'inflammation distante et provoquer un retour de flammes. Ventiler le secteur. Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il l'est indiqué en section 8. |

Autres précautions: Pomper ou enlever à la pelle dans des récipients de stockage ou d'élimination. Ajouter de l'inhibiteur pour éviter toute polymérisation.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

| | |
|---|---|
| Manutention: | Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer les vapeurs et les gouttelettes en suspension du produit. Le matériau accumulera des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'inflammation). Appliquer les procédures appropriées de mise à la terre. Ne pas réutiliser les récipients sans avoir effectué de nettoyage ou de reconditionnement approprié. |
| Entreposage: | Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à bonne distance des sources de chaleur, des matériaux combustibles, de la lumière directe du soleil et des substances incompatibles. Garder le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations. |
| Procédures pour manipulations spéciales: | Prévoir une ventilation/protection respiratoire appropriée contre les produits de décomposition (voir section 10) durant les opérations de soudure et de découpage au chalumeau, ainsi que pour éviter les inhalations de poussières durant le ponçage/rectification du produit durci. Du liquide ou des résidus de vapeur dangereux risquent de rester dans le récipient vide. Ne pas réutiliser, chauffer, brûler, pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler, exposer aux étincelles, aux flammes ou aux sources d'inflammation de récipients vides sans un nettoyage et une remise en état commerciaux appropriés. |
| Habitudes d'hygiène: | Bien se laver après toute manipulation. |

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE - DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

| | |
|--|---|
| Mesures d'ingénierie: | Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel. |
| Protection des yeux/du visage: | Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166. |
| Description de la protection cutanée: | Porter des gants de protection et tout autre vêtement protecteur approprié afin d'éviter les contacts cutanés. Consulter les données de perméabilité fournies par le fabricant des équipements protecteurs. |
| Protection des voies respiratoires: | Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante. |
| Autre équipement de protection: | Les installations qui stockent ou utilisent cette substance doivent avoir un poste de sécurité avec douche oculaire et douche déluge. |

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

Methyl Methacrylate Monomer :

Directives ACGIH: TLV-STEL: 100 ppm
TLV-TWA: 50 ppm
Agent sensibilisant.

Directives OSHA: PEL-TWA: 100 ppm

Methacrylic acid :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 20 ppm

Notes : Seules les valeurs LEP et VLA établies pour les ingrédients figurent ci-dessous.

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Apparence de l'état physique: | Pâte. |
| Couleur: | blanc cassé. |
| Odeur: | Fragrant. |
| Point d'ébullition: | 213°F (100.5°C) |
| Point de fusion: | -54°F (-47.7°C) |
| Gravité spécifique: | 0.96 |
| Solubilité: | Indéterminée. |
| Densité de vapeur: | > 1 (air = 1) |
| Pression de vapeur: | 28 mmHg @68°F |
| Pourcentage volatil: | Indéterminée. |
| Point D'Évaporation: | 3 (butyl acetate = 1) |
| pH: | Indéterminée. |
| Formule moléculaire: | Mélange |
| Poids moléculaire: | Mélange |
| Point d'éclair: | 50°F (10°C) |

Méthode de point d'éclair : Coupelle fermée, TAG (TCC)

Température d'auto-inflammation: 789°F

Teneur en COV: <50 g/L mixed.

Pourcentage de solides en poids Indéterminée.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique: Instable.

Polymérisation dangereuse: Une polymérisation peut survenir sous certaines conditions.

Conditions à éviter: Chaleur extrême, étincelles et flammes vives. Matériaux incompatibles, oxydants et conditions favorisant une oxydation. Atmosphère sans oxygène ou couverture de gaz inerte. Conditions de gel. Ce produit peut ramollir la peinture et le caoutchouc.

Matériaux incompatibles: Agents oxydants (par ex., peroxydes, nitrates), agents réducteurs, acides, bases, composés d'azote, métaux catalytiques (par ex., cuivre, fer), halogènes. Initiateurs de radicaux libres. Éliminateurs d'oxygène.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Methyl Methacrylate Monomer :

Yeux: Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 150 mg [Non signalé.] (RTECS)

Peau: Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >5 gm/kg [Peau et phanères - Dermatite, autre(Après une exposition systémique)] (RTECS)

Inhalation: Inhalation - Rat CL50 - Concentration létale, 50 % de mortalité : 78000 mg/m³/4H [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Ingestion: Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 7872 mg/kg [Comportement - Faiblesse des muscles Comportement - Coma Poumons, thorax et respiration - Dépression respiratoire] (RTECS)

Methacrylic acid :

Peau: Administration sur la peau - Lapin DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 500 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Ingestion: Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 1060 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Aucune donnée d'écotoxicité n'a été découverte pour ce produit.

Évolution dans l'environnement : Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination des déchets: Consultez avec les directives des USA EPA énumérées dans la partie 261,3 de 40 CFR pour les classifications de la perte dangereuse avant la disposition. En outre, consultez avec votre état et conditions de rebut locales ou directives, si c'est approprié, d'assurer la conformité. Chargez-vous de la disposition dans l'accord à l'Epa et/ou l'état et les directives locales.

Numéro RCRA: D001

L'Information Importante de Disposition DANGER ! Les chiffons, la paille de fer, et les déchets imbibés de ce produit risquent de prendre feu spontanément s'ils sont mal entreposés. Pour éviter toute combustion spontanée, placer, immédiatement après leur utilisation, chiffons, la paille de fer et les déchets dans un récipient étanche rempli d'eau.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT: Refer to Bill of Lading

Numéro ONU DOT: Refer to Bill of Lading

Nom d'expédition IATA: Refer to Bill of Lading

Numéro ONU IATA: Refer to Bill of Lading

Numéro ONU IMDG : Refer to Bill of Lading

Nom d'expédition IMDG : Refer to Bill of Lading

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

2-Propenoic acid, 2-methyl-, polymer with 2-chloro-1,3-butadiene :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Methyl Methacrylate Monomer :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Section 313: EPCRA - 40 CFR Part 372 - (SARA Titre III) Section 313 Produit chimique réglementé.

Canada DSL : Énuméré

Methacrylic acid :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Réglementations canadiennes. WHMIS Catégorie de danger (es): B2; D2B
Tous les composants de ce produit figurent sur la liste canadienne des substances domestiques.

Pictogrammes SIMDUT:



SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cotes SIMDUT:

Danger pour la santé selon HMIS: 2*

Danger d'incendie HMIS: 3

Réactivité selon HMIS: 2

Protection personnelle selon HMIS: X

Fiche signalétique révisée le: Mai 25, 2015

Notes de révision de la fiche signalétique: GHS Update

Auteur du SDS: Actio Corporation

Déni de responsabilité: Ces informations de santé et sécurité étaient selon nous exactes à la date de publication des présentes. Nous ne pouvons cependant accepter aucune responsabilité concernant des pertes, blessures ou dommages résultant de leur utilisation. Les renseignements présentés dans cette fiche technique sont offerts uniquement à titre informatif pour aider à déterminer comment manipuler, stocker et utiliser cette substance de façon sécuritaire. Les présentes ne constituent pas une spécification officielle et ne garantissent aucune propriété spécifique. Tous les produits chimiques doivent être manipulés uniquement par du personnel compétent, dans un environnement contrôlé.

Copyright© 1996-2018 Enviance. Tous droits réservés.